Image not found or type unknown

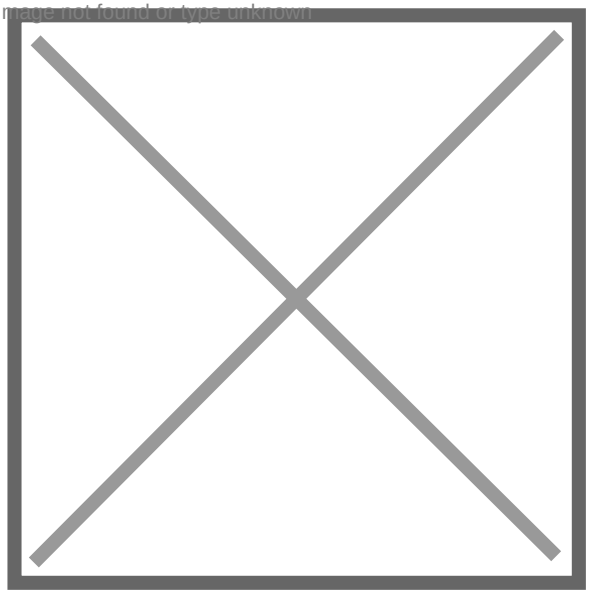

Mises en demeure de payer un colis déjà payer

Par **billalongabee**, le **18/08/2008** à **14:19**

Bonjour,
Depuis que je veux résilier mon abonnement, une société de vente par correspondance (...)m'envoie par l'intermédiaire d'une société de recouvrement (...) des mises en demeure de payer la somme de 21,88 pour un colis soit-disant non payé.
Dans le doute, j'ai consulté mon compte sur leur site internet "Création Papier" ce samedi 16 Août, car j'ai effectivement eu un incident de paiement au mois d'Avril dernier.
J'ai régularisé cette situation en envoyant un mandat en Juin et ma dernière facture chez eux a été payée par carte bancaire via internet au mois de Juillet.
Ainsi, chaque envoi a bien été payé, mes comptes soldés et clôturés.
Je possède encore la preuve de transaction internet et ma preuve d'envoi de mandat et j'ai édité tous les renseignements sur mon compte internet.
Je leur ai tout envoyé cependant je continue à recevoir des mises en demeure. Au début, je faisais profil bas étant donné que j'avais eu un incident de paiement, mais maintenant cela m'agace, d'autant plus que la société (...) a refusé de me remettre le chèque que la banque leur avait retourner et que j'ai du bloquer la somme de 21,88 euros sur mon compte pour un an, au cas où ils leur viendrait l'idée de re-déposer le chèque...
J'ai fait de mon mieux pour régulariser cette situation et, malgré mes récentes difficultés financières, je me suis acquittée de ce que je leur devais.
Cette situation me trouble beaucoup.
Pouvez-vous m'aider s'il vous plait ?
Merci,
Valérie

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés